

**AUCUNE EOLIENNE INDUSTRIELLE DANS LE LOT
AUCUNE EOLIENNE INDUSTRIELLE SUR LE SEGALA**
de Comiac à Béduer, de Gréalou à Sousceyrac,
de la CDC du Haut-Ségala à Rueyres,
**LES PROJETS SE MULTIPLIENT,
IL EST TEMPS DE RÉAGIR**

**Contrevérités, rétentions d'informations
et vocabulaires trompeurs**

Les pilotes d'avions font confiance à Météo-France mais pas nos élus

Malgré des affirmations mensongères des promoteurs et le silence des élus qui disent ne pas pouvoir donner de mesures de vents, les vitesses de vents sont connues et une cartographie détaillée établie par Météo-France, incontestable, est présentée dans le SRE (p42).

Les vents du Haut Ségala mesurés sur 10 ans permettent d'anticiper un rendement insignifiant de 10% des puissances installées sur les lieux les plus ventés. Pour ne capter que des miettes de vent supplémentaires, les machines sont de plus en plus hautes mais avec des impacts visuels et sonores de plus en plus importants. La distance de protection sanitaire de 1500 m préconisée par l'Académie nationale de médecine entre habitations et éoliennes n'est pas prise en compte.

L'objectif des parcs éoliens chez nous n'est pas la production électrique qui reste infime mais la constitution de produits financiers dont la rentabilité est liée au transfert de fonds publics vers le privé : subventions, niches fiscales, rachat de l'électricité éolienne par ERDF à 82 € par MW contre un prix du marché de 55 € environ. Pendant combien de temps ce scandale financier va-t-il perdurer?

Le communicant au secours de la CDC : double-casquette

Le consultant du cabinet Confluences missionné (15 900 €) par la CDC pour aider la CDC à communiquer, est également vice-président de l'association « Energie Partagée »(EP). Cette association a pour but d'accompagner des projets d'énergie renouvelable pour qu'ils satisfassent à une « charte » et fassent alors l'objet d'une « Offre au Public de Titres Financiers » (OPTF) par sa consœur « Energie Partagée Investissement ».

Ainsi, le projet éolien de la CDC du Haut Ségala est cité dans le rapport d'activité 2012 d'EP, comme ayant fait l'objet d'un « soutien initial ». La seconde étape de définition d'un projet compatible avec la charte de EP étant « la concertation »... Parmi les partenaires de cette association se trouvent « Confluences » ainsi que « Les Fermes de Figeac » et « La Fondation de France » qui a financé pour moitié le coût de la prestation du consultant. Il nous présentera sans doute le « projet citoyen participatif et solidaire » que la CDC aimerait voir labélisé par EP-Association à coup de « concertation » pour être autorisée à traiter avec EP-Investissement.

La réunion publique nécessaire pour valider cette « concertation » était prévue initialement le 8 novembre puis a été reportée une première fois au 15 novembre pour être de nouveau reportée au 29 novembre 2013. !!!!! Face à ces décalages successifs, nous avons fait en retour la proposition suivante à la CDC : **« nous estimons que cette concertation doit être reportée après les élections municipales de mars 2014. Ce report marquerait une réelle volonté d'inscrire la concertation dans un processus démocratique avec des équipes renouvelées ou pas. »**

Projets Participatifs et Solidaires : vocabulaire trompeur

- Au sens financier : un projet est dit « participatif » lorsque son financement fait l'objet d'un investissement ouvert à tout un chacun, par l'intermédiaire de réseaux financiers dédiés à ce type d'activité. Le caractère solidaire de ce financement signifie qu'en cas de faillite, tous les investisseurs sont solidaires de la dette et doivent l'assumer.

Projets Citoyens : vocabulaire trompeur

- Il ne s'agit pas d'un projet d'intérêt public que ce soit à l'échelle nationale ou locale. En particulier les projets du Ségala lotois, tous situés en zones « peu adaptées à l'éolien » (p 42 du SRE) sont une **escroquerie aux fonds publics** et ont des **conséquences locales dévastatrices** : perte des paysages et de la qualité de vie, baisse des valeurs patrimoniales, perte d'habitants et de visiteurs, mise en difficulté des activités touristiques, commerciales, artisanales et en conséquence, mise en danger des services publics.
- Au sens financier : C'est un projet pour lequel tout citoyen **de France ou d'ailleurs** peut investir. Chaque investisseur peut penser agir pour le bien de la planète sans savoir que trois millions d'euros investis par éolienne dans le Haut Ségala donneront lieu à une production électrique minime tout en pénalisant définitivement nombre d'emplois de l'économie locale.

Exigeons la distance sanitaire : 1500 m

L'opposition à l'éolien industriel est maintenant largement partagée dans le Lot. Monsieur Gérard Miquel, Président du Conseil Général, l'a clairement manifesté et à son initiative, les Conseillers Généraux ont voté le 25 octobre 2013 une motion contrant un développement inconsidéré de l'éolien. « Le département du Lot : propose que seuls des sites isolés, éloignés de tout secteur d'habitation, ne présentant pas de caractéristiques naturelles ou patrimoniales spécifiques, soient retenus pour toutes études visant à l'installation d'éoliennes ».

La CDC du Haut Ségala n'est pas « un site isolé, éloigné de tout secteur d'habitation », elle présente des caractéristiques naturelles ou patrimoniales spécifiques (voir Charte 2013 du Pays de Figeac). En ce sens, **nous demandons l'application de la préconisation de l'Académie Nationale de Médecine d'une distance sanitaire minimum de 1500 m entre les éoliennes industrielles et l'habitat**. De nombreux pays ont pris des précautions pour leur population, Danemark 2500 m à 3000m selon les régions, 1500 m en Allemagne, 2000m en Espagne hors Galice.

Notre devoir de citoyen est de nous opposer à ces projets.

Pourquoi la CDC s'engouffre-t-elle dans des engagements aussi importants et coûteux à la veille d'élections municipales ? Pour des rentes promises, les élus sont prêts à vendre un territoire qui ne leur appartient pas.

**L'éolien industriel de grande taille sur nos territoires constitue
une arnaque à l'écologie**

**Nous demandons une transition énergétique
raisonnée, adaptée au territoire
et respectant réellement tous les citoyens de nos communes**